



Assemblée générale

Distr. limitée
1er décembre 1999

Original: français

Cinquante-quatrième session

Point 23 de l'ordre du jour

Multilinguisme

Afghanistan, Algérie, Andorre, Argentine, Arménie, Belgique, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Djibouti, Dominique, Équateur, El Salvador, Espagne, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, France, Gabon, Géorgie, Grèce, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Haïti, Honduras, Hongrie, Kazakhstan, Liban, Luxembourg, Madagascar, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Monaco, Nicaragua, Niger, Norvège, Panama, Paraguay, Pologne, Portugal, République arabe syrienne, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Sénégal, Seychelles, Slovaquie, Slovénie, Tchad, Togo, Ukraine, Uruguay, Venezuela et Viet Nam : projet de résolution

Multilinguisme

L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions 50/11 du 2 novembre 1995 et 52/23 du 25 novembre 1997,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général¹;
2. *Prie* le Secrétaire général de désigner parmi les fonctionnaires de haut niveau du Secrétariat un coordonnateur des questions ayant trait au multilinguisme dans l'ensemble du Secrétariat;
3. *Prie* le Secrétaire général de lui présenter à sa cinquante-sixième session un rapport d'ensemble sur l'application de la résolution 50/11 et de la présente résolution;
4. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa cinquante-sixième session la question intitulée «Multilinguisme».

¹ A/54/478.